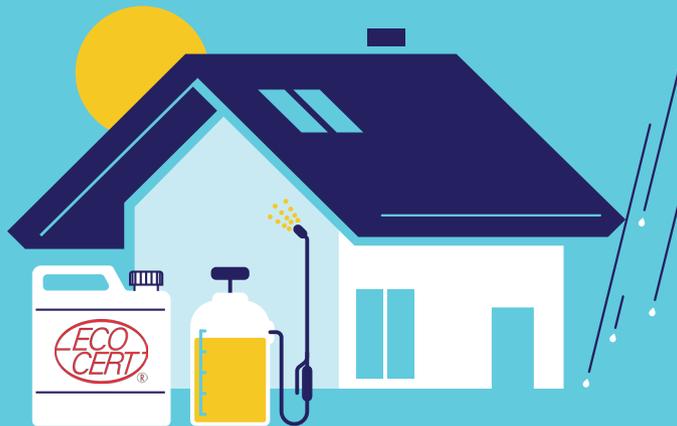


- Le geste de l'eau -

BÂTI : EST-IL POSSIBLE D'AGIR POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ?

La réponse est oui !

Interdit en agriculture depuis 2008, le diuron est retrouvé à des concentrations fortes dans les cours d'eau. Cet anti-mousse est utilisé dans des enduits de façade (crépis, peintures). Avec le temps, les enduits s'altèrent et le diuron est lessivé vers les cours d'eau. Les produits de nettoyage des toitures et façades peuvent également contenir cet anti-mousse.



QUELLES SOLUTIONS ?

Pour limiter le développement de mousses et d'algues dans les constructions neuves ou les rénovations :

- privilégier des crépis de façade à base de chaux,
- prévoir des débords de toiture de 30 à 50 cm de large, principalement sur les façades nord. Ces débords protègent les façades des intempéries.

Pour le nettoyage des façades :

- accepter l'altération des matériaux par le temps. Comme l'indique une étude Cerema de 2017, « *les mauvaises herbes, les salissures d'origine algale, fongique ou lichénique ne menacent pas forcément l'intégrité du support, il s'agit le plus souvent de gêne esthétique* »,
- choisir des produits anti-mousse pour façades et toitures bénéficiant d'un écolabel (EU-Ecolabel ou Ecocert par exemple).